

**Vendredi 25 janvier 2013,
9h – 16h**

Facultés universitaires Saint-Louis,
rue du Marais, 1000 Bruxelles
Matinée : 1^{er} étage, 109 rue du Marais
Après-midi : 1^{er} étage, 119 rue du Marais

Une **interprétation simultanée vers le Français et le Néerlandais est prévue** durant la journée d'étude. **Un lunch (sandwichs) est gracieusement offert.**

La journée d'étude est prise en charge par l'Institut de Formation Judiciaire pour les magistrats, les stagiaires judiciaires et les membres du personnel de l'ordre judiciaire. L'Institut de formation judiciaire ne prend pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.

La journée d'étude a reçu l'agrément de l'ordre des barreaux francophones et germanophone (6 points de formation permanente). Une attestation de présence sera remise, sur demande, à la fin de la journée.

L'inscription est obligatoire via le site web www.luttepauvrete.be

Inscription sans publication: **gratuit**

Inscription avec publication (reprenant les contributions des intervenants) : **40 €**

Prière de verser le montant de 40 € sur le compte

bancaire : **IBAN BE63 6790 0016 5708 - BIC PCHQBEBB**

avec la communication suivante : « **journée droit au logement + [nom du participant]** ».

Pour plus d'informations:

Gilles Van Impe

Service de lutte contre la pauvreté,
la précarité et l'exclusion sociale
Rue Royale, 138
1000 Bruxelles
Tel. 02/212.31.63
gilles.vanimpe@cntr.be

Organisation :

Le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, l'Université d'Anvers et l'IRIB (Institut de recherches interdisciplinaires sur Bruxelles - Facultés universitaires Saint Louis).

Avec le soutien de la Flandre, de la Wallonie et de la Région de Bruxelles-Capitale



Wallonie

Vlaamse overheid



Droit au logement: vers une obligation de résultat ?

25/01/2013

Facultés universitaires Saint-Louis,
Bruxelles

Journée d'étude

organisée par le Service de lutte contre la
pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale,
l'Université d'Anvers et l'IRIB
(Institut de recherches interdisciplinaires
sur Bruxelles - Facultés universitaires
Saint Louis)



Argument

Est-il souhaitable — et, si oui, possible — d'ériger le droit au logement en obligation de résultat ?

La question n'a rien de saugrenu dans la mesure où, en Ecosse (« Homelessness etc. Act » de 2003) et en France (« Droit au logement opposable » de 2007), le législateur a assigné aux pouvoirs publics l'obligation de procurer un logement aux personnes sans abri ou mal logées. En Belgique, une telle obligation n'existe pas ; si l'article 23 de la Constitution consacre le droit au logement, il n'emporte aucune obligation de résultat.

Vu les difficultés que rencontrent de nombreuses personnes pour accéder à un habitat décent, nous estimons plus qu'indiqué de réfléchir à tout type d'initiative susceptible de renforcer l'effectivité du droit au logement.

Peu connues en Belgique, ces législations française et écossaise méritent incontestablement que l'on s'y intéresse, aux fins notamment de vérifier si elles peuvent constituer une source d'inspiration pour le législateur belge.

Loin cependant de se cantonner à la description de systèmes appliqués ailleurs, la journée d'étude s'attachera surtout à étudier les pistes possibles de transposition en Belgique, en vue de conférer au droit constitutionnel au logement l'effectivité qu'il mérite.

Programme

Président:
Bernard Hubeau (professeur - Universiteit Antwerpen)

8h45: Accueil

9h00: Mot de bienvenue par **Michel Hubert** (président - Institut de Recherches Interdisciplinaires sur Bruxelles des Facultés universitaires Saint-Louis) et **Françoise De Boe** (coordinatrice ff - Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale)

9h05: Introduction au thème de la journée d'étude par **Bernard Hubeau** (professeur - Universiteit Antwerpen)

PREMIÈRE PARTIE: expériences à l'étranger

9h15: Ecosse

1. The Scottish Homelessness Framework – Is it working? - **Robert Aldridge** (secrétaire général - Scottish Council for Single Homeless)
2. Legal Rights for the Homeless in Scotland - **Tom Mullen** (professeur - University of Glasgow)

10h05: France

1. Reconnu hier, opposable aujourd'hui, assumé demain ? Le droit au logement en France - **Bernard Lacharme** (secrétaire général - Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées)
2. Réflexion sur la notion d'opposabilité du droit au logement - **Éric Sales** (professeur - Université de Montpellier)

10h55: Pause

11h20: The Charter of Fundamental Rights – added value to housing rights? - **Padraic Kenna** (professeur - National University of Ireland Galway)

11h50: Questions-Réponses

12h15: Lunch

DEUXIÈME PARTIE: aperçu théorique du contexte

13h30: Opportunité et faisabilité de la mise en œuvre d'un droit au logement opposable en Belgique - **Nicolas Bernard** (professeur - Facultés universitaires Saint-Louis)

TROISIÈME PARTIE (14H00): ateliers

Atelier 1: le contenu d'une obligation de résultat
Président: **Pierre Jadoul** (avocat et doyen - faculté de droit des Facultés universitaires Saint-Louis)
Intervenant: **Tom Vandromme** (coordinateur en chef - Vlaamse wooninspectie)
Discutant: **Werner Van Mieghem** (coordinateur - Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat)

Atelier 2: les aspects procéduraux
Président: **Olivier Moreno** (avocat et assistant - Université Libre de Bruxelles)
Intervenant: **Philippe Versailles** (avocat et chercheur - Université de Namur)
Discutant: **Paul Trigalet** (fondateur de Solidarités Nouvelles)

Atelier 3: le concept d'opposabilité
Président: **Peter De Smedt** (avocat et assistant - Universiteit Gent)
Intervenants: **Nathalie Van Leuven** (assistante - Katholieke Universiteit Leuven et auditeur - Conseil d'Etat) et **Frédéric Vanneste** (auditeur - Conseil d'Etat et collaborateur scientifique - Instituut voor de Rechten van de Mens KU Leuven)
Discutant: **Geert Inlegers** (conseiller juridique - Vlaams Huurdersplatform)

QUATRIÈME PARTIE (15H30): conclusions

Jacques Fierens (avocat et professeur - Université de Liège - Université de Namur - Université catholique de Louvain) et **Wouter Vandenhole** (professeur - Universiteit Antwerpen)

16h00: Fin